

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7422**

Intitulé

Chef d'équipe navigant d'exploitation de systèmes aéroportés

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère de la Défense

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique, 311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe navigant d'exploitation de systèmes aéroportés participe à la planification, à la préparation et au suivi des missions des aéronefs de l'aéronautique navale et de service public. En tant que membre à bord d'un aéronef, il met en œuvre les systèmes de transmission et de détection. Il exploite les informations issues de ces différents senseurs, suit les mouvements de l'aéronef et propose des modes d'action au responsable de la mission. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du responsable « coordonnateur tactique » ou du commandant d'aéronef. Dans les emplois au sol, il travaille au sein d'une équipe dirigée par un chef de service.

Il a en charge la formation du personnel opérateur et gère les activités journalières d'une équipe, d'un service ou d'une compagnie. Il est en étroite relation avec les bureaux de gestion administrative et les structures opérationnelles des bases.

Les conditions de réalisation des missions aériennes requièrent des normes d'aptitude exigeantes. Les conditions de travail à bord des aéronefs (avion ou hélicoptère) imposent la position assise prolongée et le port d'effets de vol obligatoire (combinaison, gants, gilet de sauvetage pour les missions au-dessus de la mer...).

L'emploi du chef d'équipe navigant d'exploitation de systèmes aéroportés fait l'objet d'une spécialisation au sein du type d'aéronef servi.

1/ Spécialisations à bord d'un avion de patrouille maritime :

- Radariste navigateur aérien (DENAE) :

Il est en charge de la conduite de la navigation géographique et tactique de l'aéronef.

- Electronicien de bord d'aéronautique branche « guerre électronique et transmissions » (GETBO) :

Il assure la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes de transmissions et d'interception de signaux électromagnétiques.

- Electronicien de bord d'aéronautique branche « lutte sous anti- sous-marine » (DASBO) :

Il assure la mise en œuvre et l'exploitation du système de détection acoustique .

2/ Spécialisation à bord d'un hélicoptère :

- Electronicien de bord d'aéronautique branche « lutte anti sous-marine et lutte anti-surface » (ASMBO) :

Il assure la mise en œuvre et l'exploitation des systèmes de transmissions, de détection acoustique, de traitement des informations tactiques et de treuillage.

Les compétences ou capacités attestées : 1/Préparation des opérations aéro-maritimes :

- Informer et briefier l'équipage sur la mission à réaliser en exploitant les différentes sources d'informations à disposition.

- Organiser le déroulement d'une activité opérationnelle dans la chaîne de conduite des opérations d'une unité de la marine dans les trois domaines de lutte (lutte anti-navire, lutte anti-aérienne, lutte anti-sous-marine).

- Veiller à l'application des mesures par le commandement dans les trois domaines de lutte (lutte anti-navire, lutte anti-aérienne, lutte anti-sous-marine).

- Veiller à l'application de la réglementation et des procédures relatives à la sécurité aéronautique en fonction de la situation opérationnelle.

2/ Conduite des opérations aéro-maritimes :

- Identifier, exploiter et analyser les données nécessaires à la préparation, à la conduite et à la clôture de la mission.

- Organiser, superviser et réguler les actions des opérateurs placés sous sa responsabilité en garantissant la sécurité des biens et des personnes durant la mission.

- Conseiller le chef de bord et/ou le coordinateur tactique sur la préparation, la conduite et la clôture de la mission.

3/Organisation du travail - gestion des ressources :

- Organiser le travail d'une équipe, d'un service, d'une compagnie.

- Renseigner et orienter le personnel vers les services appropriés.

- Surveiller et réguler le bon déroulement des tâches.

- Veiller à l'application des procédures relatives à la sécurité des biens et des personnes et à la protection du secret.
- Evaluer les connaissances professionnelles du personnel.
- Organiser la formation pratique du personnel.
- Dispenser une séance de formation.
- Actualiser, exploiter et diffuser les textes de référence et la documentation technico-opérationnelle.
- Gérer le matériel en détention.

Domaine de spécialité DENAE :

- Mettre en œuvre le matériel du domaine permettant la conduite de la mission en respectant les caractéristiques, principes et conditions d'utilisation.
- Conduire la navigation géographique et tactique à bord d'un aéronef.
- Participer à l'analyse d'une situation tactique sous-marine ou de surface.

Domaine de spécialité GETBO :

- Mettre en œuvre le matériel du domaine permettant la conduite de la mission en respectant les caractéristiques, principes et conditions d'utilisation.
- Exploiter les informations des systèmes de transmissions et de détection électromagnétiques.
- Exploiter les émissions électromagnétiques radio-radar de l'adversaire.

Domaine de spécialité DASBO :

- Mettre en œuvre le matériel du domaine permettant la conduite de la mission en respectant les caractéristiques, principes et conditions d'utilisation.
- Exploiter les informations des systèmes de détection anti-sous-marine au cours de la mission.
- Classifier la signature acoustique d'un bâtiment de surface, d'un sous-marin ou d'un aéronef à partir de l'analyse audio et spectrale.

Domaine de spécialité ASMBO :

- Mettre en œuvre le matériel du domaine permettant la conduite de la mission en respectant les caractéristiques, principes et conditions d'utilisation.
- Analyser une situation tactique sous-marine ou de surface.
- Assurer le transport aérien à bord d'un hélicoptère en fonction du type de mission.
- Effectuer un treuillage en respectant la sécurité et les procédures en vigueur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Transport aérien.

A l'issue de leur contrat ou carrière dans la Marine, les marins titulaires de cette certification exercent généralement leur métier dans le domaine de l'aviation civile en qualité de : - technicien de préparation des vols ;

- maintenicien en électronique ;
- membre d'équipage hélicoptériste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N2204 : Préparation des vols

N2102 : Pilotage et navigation technique aérienne

I1305 : Installation et maintenance électronique

Règlementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la marine nationale. De plus, le chef d'équipe navigant de systèmes aéroportés doit :

- répondre aux exigences d'aptitude médicale aux emplois et au service du personnel navigant de l'aéronautique navale, définies dans les instructions n°109 DEF/DPMM/SPAHMM du 22 juillet 2002 et n°119 DEF/DPMM/SPAHMM du 16 décembre 2002.
- avoir suivi avec succès le stage de survie et de sécurité aéronautique, effectué au centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale (CESSAN), conformément aux instructions n°458 et 459 DEF/DPMM/2/ASC du 9 avril 2003.

Justifier en anglais d'un niveau de compétence linguistique correspondant au CML1 (PLS2222) ou TOEIC (niveau 605) ou TOEFL (niveau 510) ou tout autre niveau admis en équivalence par la circulaire en vigueur (Circulaire n°352 DEF/DPMM/FORM/NP du 13 juillet 2005)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 composantes : 1-Composante « Préparation des opérations aéromaritimes » : Evaluations écrites et orales.

2-Composante « Conduite des opérations aéro-maritimes » : Evaluations écrites.

Les compétences liées aux domaines spécialisés DENAE, GETBO, DASBO, AMSBO, sont évaluées dans le cadre de l'acquisition de la qualification opérationnelle au niveau 'opérationnel'. Cette qualification est acquise en première partie de carrière comme technicien navigant d'exploitation des systèmes de surveillance aérienne et maritime ou comme électronicien de bord d'aéronautique.

3-Organisation du travail, gestion des ressources : Evaluations écrites et travaux pratiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- Directeur des cours – président - Deux cadres d'instruction représentants du domaine d'emploi, membres - Pilote du cours BS OPS - membre, - Chef du cours - membre, - 1 formateur du cours – membre.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		- Un président de jury : commandant du CIN St Mandrier, directeur de l'enseignement ou officier supérieur cadre de l'enseignement ; - Vice-président du jury : commandant de l'EPV, directeur de l'enseignement ou cadre de l'enseignement ; - Un collège de professionnels : 1 ou 2 représentant(s) « employeur » (tout membre de la profession exerçant des fonctions d'employeur hors école certificatrice) ; 1 ou 2 représentant(s) « titulaires de la certification » hors école certificatrice. - Un collège de formateurs comprenant au moins : 1 cadre d'instruction ; 1 instructeur du cours correspondant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale
Référence du décret général :
Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Chef d'équipe navigant d'exploitation de systèmes aéroportés avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :
Références autres :

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validation du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.
Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé « Technicien supérieur navigant de maintenance d'électronique aéronautique », à compter du 1er septembre 1999 et jusqu'au 1er mai 2004 (Décret 2004-171 du 19 février 2004)

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé « Technicien supérieur navigant d'exploitation des systèmes de surveillance aérienne et maritime » Homologation à compter de 1993.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique. Homologation sous l'intitulé « BS Electronicien de bord d'aéronautique ».

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 certifiés par an en moyenne

Autres sources d'information :

- <http://www.defense.gouv.fr/marine> - <http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER BP 500

83800 TOULON ARMEES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'instruction naval de Saint Mandrier BP 500

83500 SAINT MANDRIER

Ecole du personnel volant

Base aéronautique navale

Route de St Gilles

30998 NIMES ARMEES

Historique de la certification :

Cette certification est la fusion de deux anciens titres homologués : - « technicien supérieur navigant d'exploitation des systèmes de surveillance aérienne et maritime »

- « technicien supérieur navigant de maintenance d'électronique aéronautique »

Anciens libellés :

- BS Electronicien de bord d'aéronautique (Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997).

- Technicien supérieur navigant de maintenance d'électronique aéronautique (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002).

- Technicien supérieur navigant d'exploitation des systèmes de surveillance aérienne et maritime (22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000).